



*Communiqué de presse
Paris, le 10 février 2017*

Surendettement des Parisiens, l'amélioration se confirme

Le 9 février, la commission de surendettement de Paris, animée par la Banque de France et composée des représentants des créanciers, des particuliers, de juristes, de travailleurs sociaux, de cadres de la direction régionale des finances publiques et de la direction départementale de la cohésion sociale, a présenté son bilan d'activité 2016.

Une baisse continue des dossiers de surendettement

En 2016, la tendance à la décrue du nombre de dossiers de surendettement présentés par des particuliers se confirme avec **- 12 %**. **En 5 ans, la baisse atteint 25 %**.

Paris enregistre aussi de meilleurs résultats que la moyenne nationale. On compte en effet 193 dossiers pour 100 000 habitants dans la capitale contre 370 dossiers pour 100 000 habitants sur la France entière.

Ces résultats encourageants peuvent s'expliquer par une meilleure prise en charge, plus en amont, des personnes : « *le lancement des deux points conseils budgets dès 2016 à Paris semble avoir participé à cette meilleure prévention* » se réjouit Sophie Brocas, secrétaire générale de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris.

L'information des citoyens sur les dispositifs d'accompagnement en cas de surendettement, la formation des travailleurs sociaux, les récentes réformes législatives portées par le gouvernement constituent aussi des facteurs indéniables d'amélioration de la lutte contre le surendettement.

Les seniors et les personnes seules davantage touchées par le surendettement

À Paris, 75 % des personnes engagées dans une procédure de surendettement sont des personnes seules, contre deux tiers sur l'ensemble de la France.

Plus d'un tiers des personnes sont âgées de plus de 55 ans, soit au-delà de la moyenne des surendettés français (25 %).

La structure de l'endettement a évolué favorablement avec une baisse significative depuis 5 ans de la part des crédits à la consommation dans le total de l'endettement, passant de 58 % à 39 % entre 2011 et 2016.

Grâce au travail de négociation de la commission, **plus de 80 % des dossiers déposés ont trouvé une solution définitive et pérenne, soit un niveau très satisfaisant d'efficacité**.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
@Prefet75_IDF